L'assainissement des déchets liquides dans la ville de Yaoundé : stratégies pratiques mises sur pieds pour la mise en œuvre d'une ville durable

OLOUNOU Joelle Laura
Doctorante en sociologie-Université de Yaoundé 1
(00237) 690 223 885/ 677 083 428
olounoujoellelaura@gmail.com

Résumé

La ville de Yaoundé en général et la commune de Yaoundé VI en particulier fait face à un foisonnement d'eaux usées et des boues de vidange disséminés dans les espaces publics. C'est à la suite de cette observation, qu'il convient de situer ce travail dans la continuité de la sociologie environnementale. La question majeure, est donc celle de savoir, quelles sont les différents stratégies mises sur pieds par les politiques publiques, pour résoudre ce problème malgré disponibilité des textes officiels en vigueur. Pour répondre à cette interrogation, il importerait de relever qu'en dépit desdits textes, les différentes stratégies mises en place pour la bonne gestion desdits déchets dans la ville de Yaoundé sont aussi bien préventives que curatives. Pour vérifier cette hypothèse, la théorie des organisations de Michel CROZIER a été mobilisée. En faisant usage de la recherche qualitative, l'observation directe a permis de constater les activités menées sur le terrain par différents acteurs, face à la résurgence de ces déchets liquides dans les allées des habitations individuelles. Trois types d'acteurs ont été interpelés dans la conduite des entretiens semi-directifs. Les résultats envisageables sont d'une part la coopération des populations avec les municipalités dans l'application de la politique publique d'assainissement liquide en vigueur, et d'autre part, les initiatives personnelles des communautés.

Mots clés *: déchets liquides, ville de Yaoundé VI, stratégie, ville durable et politiques publiques*

Introduction

Au Cameroun en général et dans la ville de Yaoundé en

particulier, le phénomène des déchets liquides (eaux usées, boues de vidanges) constitue non seulement un problème d'insalubrité, mais aussi participe sur le plan environnemental et sanitaire, à la dégradation du bien-être et à la pollution. On peut relever, à cet effet le dysfonctionnement et l'abandon des stations d'épuration des eaux dans différents quartiers de la ville(station de Messa), la prolifération des odeurs et des cafards dans différents ménages (quartiers Biyem-Assi Lac), les remontées d'eaux usées dans la chaussée (à l'exemple des ouvertures d'eaux puantes à Acacia et Mendong), le déversement archaïque des eaux usées dans les rues et dans les caniveaux destinés à l'évacuation des eaux de pluie(les rigoles des quartiers limitrophes au fleuve Mfoundi), la multiplication des mouches et des moustiques dans les rues de la ville et même dans les ménages, facteurs de maladies. Une analyse des données issue du service épidémiologie et endomo-épidemies du Ministère de la Santé Publique (Direction de la santé communautaire) a montré que les risques de maladies hydriques sont élevés dans toute la ville de Yaoundé, sans distinction de tissu urbain, notamment dans les ménages riverains des cours d'eau et des zones de stagnation des eaux usées.[1] Pourtant, face à cette situation, l'Etat camerounais a pris des disposition juridiques impliquant une diversité d'acteurs et des stratégies non seulement sur le plan national, mais aussi communal, afin de pallier à ce phénomène qui jusqu'à nos jours reste nocif aussi bien pour les populations que pour l'environnement. A l'aune de ces constats, il est important de relever que le principal mobil relatif au choix de cette étude s'adosse sur l'application des actions définies par l'ONU dans l'ODD6.1 en rapport avec les villes au Cameroun en général et

[1] Joseph Wéthé, Michel Radoux et Emile Tanawa, « Assainissement des eaux usées et risques socio-sanitaires et environnementaux en zones d'habitat planifié de Yaoundé (Cameroun) », Vertigo- la revue électronique en science de l'environnement, Volume 4 Numéro 1/ Mai 2003, consulté le 11 octobre 2022 URL http ://journals.openedition.org/vertigo/4741, DOI : https://doi.org/10.4000/vertigo.4741.

dans la ville de Yaoundé en particulier. Cet objectif vise entre autres d'ici 2030, un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et assainissement pour les populations vulnérables. Ceci étant, cet article a donc pour but de débusquer les stratégies mises sur pieds par différents acteurs (institutionnels et non institutionnels) dans la gestion rationnelle des déchets liquides domestiques dans la commune de Yaoundé VI spécifiquement.

Revue de littérature

Au Cameroun, la pollution urbaine souvent justifiée par les déversements anarchiques des eaux utilisées aussi bien dans les ménages que dans entreprises de seconde zone. Ce phénomène n'est pas seulement observé dans la sphère camerounaise, mais aussi dans plusieurs autres pays dans le monde car, avec la croissance démographique, il convient de relever que la production en eau usée va de soi, ce qui rend souvent la gestion rationnelle assez difficile. C'est à cet effet que l'on peut à titre illustratif, ressortir les travaux de certains auteurs qui ont eu à traiter de la question d'assainissement liquide dans leurs travaux et sous divers angles.

Fidèle Mampuya Kinda [2] apporte des éléments de solutions aux problèmes de traitement des eaux usées en Angola. Son objectif étant de mettre à la disposition du campus universitaire de l'université de Kimpa Vita d'Uíge, une station pilote dotée d'un système original rustique et performant d'assainissement des eaux usées par filtres plantés des macrophytes. Elle parvient aux résultats selon lesquels, l'effluent traité par le filtre planté d'Arundo donax présente une

[2] Fidèle Mampuya Kinda, « conception d'une station expérimentale de traitement des eaux usées par filtre plantés des macrophytes : cas de l'université de Kimpa Vita d'Uige, Angla », Université côte d'Azur, 2020.

meilleure minéralisation, une capacité supérieure à supporter les inondations, une bonne dégradation de la pollution carbonée, et un bon attachement bactériologique.

Dans un ouvrage collectif, Régis Bourrier, Marc Satin, Béchir Selmi[3], relèvent que l'assainissement des villes a pour but d'assurer la bonne collecte, le transit, au besoin la rétention de l'ensemble des eaux pluviales et usées, et de procéder aux traitements avant leur rejet dans le milieu naturel par des modes compatibles, avec les exigences de la santé publique et de l'environnement. Ils mentionnent à partir des constats effectués que, pour que l'assainissement trouve une stabilité vue qu'elle rencontre d'énormes difficultés à satisfaire les besoins des populations habitants dans les agglomérations, il lui faut : une bonne maitrise des fonctionnement des systèmes et de traitements qui doivent être perçus dans l'ensemble ; une maitrise des pollutions domestiques et industrielles générées dans le temps et dans l'espace y compris les eaux pluviales ; une maitrise de la gestion des patrimoines, des télémesures, des télécommandes, des interventions d'entretien et d'optimisation économique des coûts d'investissement et d'exploitation.

Wilfried TONGA POUGOUE[4] dans ses travaux propose un réseau de collecte et de traitement des eaux usées au vu d'améliorer les conditions de vie des populations qui malgré l'existence d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration vivent toujours des situations précaires liées au réseau existant. Dans son investigation, il montre que la gestion des eaux usées et excréta n'est pas satisfaisante. Il relève à cet effet la forte présence des marres d'eaux utilisées dans les espaces publics et la présence des boues de vidange dans les rigoles. Il indique également dans son analyse qu'il y a non seulement un phénomène de la défécation à l'air libre qui est

[3] Regis Bourrier, Marc Satin, Béchir Selmi, *Guide technique de l'assainissement. Collecte-Épuration-Conception-Exploitation*, Le Moniteur, 2010.

[4] Wilfried TONGA POUGOUE, « Etude du réseau d'assainissement d'eaux usées de Yaoundé 6 : cas de Biyem-Assi », mémoire de recherche, Ecole Nationale des Travaux Publics, 2019.

constamment pratiqué, mais aussi le taux de couverture des ménages en ouvrages d'assainissement est assez faible pour la population vivant dans le quartier Biyem-Assi (quartier principal de la commune de Yaoundé VI).

Bien qu'ayant relevés dans leurs travaux que l'absence de l'assainissement et le mauvais traitement des eaux usées sont à l'origine des multiples maladies et la dégradation de l'environnement, ils n'ont pas abordé l'aspect des différents acteurs en charge de ce domaine du point de vue institutionnel. Aussi, ils n'ont pas relevé les stratégies de gestion de ces eaux en contexte camerounais, pour pouvoir relever les limites et les points positifs qui en ressortent.

Méthodologie

Au-delà de la recherche documentaire, ce travail s'est appesanti sur les techniques qualitatives. Celles-ci constituent un ensemble de procédés et de méthodes qui produisent et analysent les données, telles que : les paroles et les comportements des individus. Les techniques qualitatives mobilisées dans le cadre de cette recherche sont les entretiens semi-directifs, l'observation et l'exploitation des documents. En matière d'échantillonnage, celui par préférence a été mobilisé ici et a permis de discuter avec trente-cinq (35) informateurs repartis ainsi qu'il suit : les acteurs institutionnels en charge de la question d'assainissement, les acteurs locaux vivant à proximité des foyers de stagnation des déchets liquides ménagers et des égouts dégradés et quelques acteurs de la société civile opérant dans le domaine de l'assainissement liquide dans la ville de Yaoundé. Cet échantillonnage s'explique par le seuil de saturation atteint sur le terrain durant les échanges avec tous les acteurs.

Les différentes informations recueillies auprès des enquêtés ont été reportées dans les fiches d'entretien

préalablement définies, afin d'être dépouillées et traitées à partir de l'analyse de contenu sémantique, pour affiner les données de terrain dans un contexte bien précis. Manuellement exercée à partir d'une grille d'interprétation[5] et regroupés par pourcentage, afin de débusquer le nombre d'occurrences élevées ou non des éléments de réponse relevés par les enquêtés. Ce processus permet de donner un sens aux discours des acteurs de terrain, en ressortant les stratégies (en ordre croissant) mises en place par les différents acteurs sus évoqués dans la bonne gestion des déchets liquides domestiques à Yaoundé en général et dans l'arrondissement de Yaoundé VI en particulier.

Résultats

Parlant des résultats de cette investigation scientifique, il est important de retenir qu'ils sont subdivisés en deux sous sections. La première fait référence à la stratégie nationale d'assainissement liquide au Cameroun (I), issue de la recherche documentaire et la deuxième sous-section est le fruit des informations collectées sur le terrain lors des échanges avec les enquêtés, sur les stratégies de gestion rationnelle et efficace des déchets liquides mises en place par différents types d'acteurs dans l'arrondissement de Yaoundé VI (II).

I. La stratégie nationale d'assainissement des déchets liquides

Elaborée en 2011 par le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE) [6], l'objectif de *la stratégie nationale d'assainissement liquide* est de préciser les options politiques et les grandes lignes des arrangements institutionnels et des mécanismes de financement devant permettre d'accroitre l'accès des

[5] Bardin, L., 1977, *L'analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 39.
[6] MINEE, *Stratégie nationale d'assainissement liquide*, 2011.

populations urbaines et rurales à des installations sanitaires offrant un minimum de confort et un service d'assainissement fiable, efficace, durable. Celle-ci tourne autour de quatre points essentiels, à savoir : *la promotion de l'hygiène et de l'assainissement ainsi que de l'augmentation de l'accès aux installations améliorées* (a), *la collecte et le traitement des boues et des effluents* (b), et *la viabilité ainsi que l'efficacité du service dans un cadre décentralisé* (c).

a-La promotion de l'hygiène et de l'assainissement ainsi que l'augmentation de l'accès aux installations améliorées

Ces deux activités constituent des points majeurs dans la *stratégie nationale camerounaise d'assainissement des déchets liquides*.

Pour ce qui est de *la promotion de l'hygiène et de l'assainissement*, il s'agit, pour le MINEE et le MINSANTE, d'entreprendre des *enquêtes* sur les pratiques actuelles d'assainissement et les *représentations sociales des problèmes d'hygiène dans les zones urbaines du Cameroun* et mettre sur pieds *une stratégie de communication* prenant en compte les conclusions de ces enquêtes. Aussi, dans le cadre de ce processus, les institutions en charge des questions d'assainissement urbain se doivent *d'organiser des campagnes sur le plan national*, basées principalement sur le lavage des mains avec du savon et d'installations d'équipements simples de lavage des mains à proximité des latrines, telles que les cuvettes des latrines, *d'élimination des pratiques de défécation à l'air libre* aussi bien dans les écoles, les centres de santé que dans les communautés.

Par ailleurs, le MINEE dans son dynamisme, se doit pour une meilleure gestion des déchets liquides sur l'étendue du territoire, d'assurer *la promotion de ces campagnes auprès des CTDs et des intervenants privés* des aides financières mises à la disposition des ménages par le gouvernement pour la

construction d'installations et le dépotage [7] des boues de vidanges[8].

*Les activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissemen*t à leur tour, doivent s'achever par la préparation *des plans communaux stratégiques d'assainissement* (PCSA). Selon le rapport sus-évoqué, le *PCSA*, pendant les assises interactives, est faite sous la responsabilité des CTDs (formées par le MINEE), assistées par des ONGs pour les actions d''animation dans les quartiers et la facilitation des réunions. La préparation de ce document doit pour une meilleure gestion des déchets liquides, faire intervenir les représentants des principaux ministères et ne pas seulement se limiter sur les *problèmes de collecte et d'élimination des excreta, des eaux vannes et des eaux usées ménagères*, mais aussi d'identifier les *actions menées à bien pour la collecte et l'évacuation des eaux pluviales*.

En outre, *l'augmentation de l'accès aux installations améliorées* pour les ménages se limite, d'une part, à *l'assainissement individuel* et d'autre part au *réseau d'égout semi-collectif de type « condominial* [9]». Pour ce qui est de l'installation d'assainissement individuel améliorée, celle-ci représente la solution la plus adéquate pour les ménages, aussi bien en zone urbaine que rurale. Car, elle permet :

- d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) 7, qui stipulent qu' « *au niveau mondial, 2,1 milliards de personnes ont accès à un service d'assainissement amélioré. Cependant, 2,4*

[7] *Le dépotage* renvoie à un site qui a pour vocation l'accueil des sous-produits de l'assainissement. Il se situe généralement sur la station d'épuration, afin de traiter les sous-produits spécifiquement ou en les injectant dans les filières eau et/ou boues (www.graie.org guide de la réception et de la valorisation des sous-produits de l'assainissement, consulté le 09 mai 2025).

[8] MINEE, *Stratégie nationale d'assainissement liquide*, 2011, p. 30.

[9] Un *système d'égout de type condominial* que l'on pourrait traduire par le terme d'égouts en copropriété, est une solution visant à abaisser les coûts de mise en place d'un réseau d'assainissement collectif (fr.scribd.com GUI1 le système d'assainissement condominial consulté le 09 mai 2025).

milliards de personnes utilisent encore des services d'assainissement non améliorés, dont 946 millions de personnes qui défèquent encore à l'air libre [10]» ;

- de garantir *l'intimité des usagers* ;
- de *protéger l'environnement*.

La stratégie nationale d'assainissement des déchets liquides au Cameroun, définit à cet effet, la *gamme d'installations individuelles améliorées* auprès des usagers (en fonction de leurs budgets et de leurs préférences), telle :

- les *latrines à fosse sèche recouvertes d'une simple dalle de type Sanplat ;*
- *les latrines ventilées (VIP) à simple ou double fosse ;*
- *les latrines à compost de type Ecosan*[11] *;*
- *les toilettes à chasse raccordées à une fosse septique*.

Le réseau d'égout semi-collectif quant à lui, renvoie au coût comparable à l'assainissement individuel amélioré, envisagé pour les quartiers bénéficiant d'une trame urbaine et de logements équipés d'installations sanitaires intérieures lors de la préparation des PCSA[12]. Pour une meilleure gestion des déchets liquides dans les réseaux d'égout semi-collectif, la *stratégie nationale* évoquée ci-haut relève qu':

- environ 2,3 millions de résident urbains à Yaoundé accèderaient à un assainissement individuel amélioré (entre 2010 et 2020) ;

[10] OMD (Cible7), 2015.

[11] Les *latrines à compost de type Ecosan ou toilettes écologiques* renvoient à des toilettes sèches qui fonctionnent sans eau. Elles ont la particularité d'être conçues avec deux stockages bien distincts, de façon à séparer les urines des fèces (aveclethiopie.org toilettes écologiques – Avec l'Ethiopie, consulté le 09 mai 2025).

[12] *Idem.*

- environ 550 000 installations devaient être construites pendant ces 10 années définies (de 2010 à 2020) ;
- tous les établissements publics (écoles, hôpitaux, marchés, gares routières …) seraient équipées suivant le cas de latrines et bloc sanitaire.

Au total, près de 6 000 installations devaient être construites dans les écoles et 3 000 dans les autres établissements publics au cours de ces dix années auxquelles ladite stratégie s'étendait[13]

b-La collecte et le traitement des boues et des effluents

D'après *la stratégie nationale d'assainissement liquide*, plus de 95% de l'assainissement domestique et la très grande majorité de l'assainissement des établissements publics devant être assurés par des installations individuelles, constitue pour la collecte et le traitement des boues de vidange, une stratégie essentielle permettant d'assurer la protection de l'environnement et la santé publique des populations. *La vulgarisation des fosses* doit permettre de réduire considérablement le volume des boues à collecter et à traiter.

La collecte est assurée par des partenaires de services privés et les CTDs, qui à leur tour, ont la responsabilité d'attribuer à ces derniers, des *licences d'exploitation précisant leurs obligations en matière de dépotage, de conditions d'hygiène et de sécurité de leur personnel et les pénalités* s'appliquant en cas de non-respect des termes de la licence. Dans le cadre des investissements à faire sur la collecte des boues et des effluents, la *stratégie nationale d'assainissement des déchets liquides*, a prévu que ceux-ci devaient être financés par des prestataires de services qui, pendant leur exercice percevront des ménages et

[13] MINEE, *Stratégie nationale d'assainissement liquide*, 2011, pp. 31-32.

des établissements publics, une *« redevance » suffisante* pour couvrir leurs frais d'exploitation et de leurs équipements.

Le traitement des boues et des effluents, quant à lui, a été prévu qu'il soit assuré dans un nombre limité de stations dont les sites seront sélectionnés après étude d'impact environnemental et consultation des riverains. D'après ladite stratégie, il est prévu la *construction de trois stations d'épuration des eaux à Yaoundé avant 2020*, dont l'exploitation pourra être confiée par les CTDs à des gestionnaires privés. Le traitement des effluents domestiques collectés par les réseaux d'égout conventionnels sera par la suite assuré les CTDs, qui ont la charge de confier l'exploitation des *stations d'épuration des eaux* à des opérateurs privés[14].

c-La viabilité et l'efficacité du service dans un cadre décentralisé

Dans un cadre décentralisé, la viabilité et l'efficacité du service en matière d'assainissement liquide s'adossent sur :

- *la maitrise d'ouvrag*e, qui concerne tout contrat de construction et d'exploitation de nouvelles installations individuelles pour les établissements publics et des ouvrages collectifs. Les CTDs sont donc désignées, comme responsables de l'identification des projets, de la préparation des requêtes de financement, de la sélection des entreprises et prestataires de service et de l'attribution des contrats ;
- *la maitrise d'œuvre est* déléguée le plus souvent aux directions déconcentrées du MINEE ou des ingénieurs du conseils indépendant pour la préparation d'étude de faisabilité, d'avant-projet et

[14] Op.cit. 33.

projets définitifs, d'appels d'offres et pour la supervision des travaux ;

- *la régulation du service* est constituée de la certification d''artisans d'entreprises de construction et de la vérification du respect des normes de conception et de construction des installations améliorées dans le cadre de l'attribution des *permis de construire et la licence d'exploitation aux vidangeurs*. Il s'agira ici, aux CTDs de déléguer la vérification des normes d'exploitation des stations de dépotage, d'épuration et de la qualité des effluents rejetés à des organismes spécialisés du MINEE ou du MINEPDED ;
- *l'administration des subventions de construction et de dépotage* sera versée aux entreprises et prestataires de services sur la base des résultats des installations améliorées réellement construites et les dépotages effectivement assurés aux stations autorisées où seul Yaoundé et les autres villes comptant plus de 50000 habitants vont gérer directement les subventions et les petites villes. Une fois ces dispositions prises, ladite stratégie prévoit de mener une étude bien après cinq années d'implémentation, afin d'identifier les ajustements nécessaires à cet arrangement[15].

Plusieurs années après la mise en application de la stratégie nationale d'assainissement liquide élaborée par le MINEE en 2011, il en ressort que la zone de Yaoundé VI qui a fait l'objet de notre enquête de terrain n'a pas connu des résultats positifs permettant d'atteindre les objectifs définis dans ladite stratégie. C'est dans cette optique qu'en faisant une descente minutieuse dans cette circonscription administrative,

[15] Ibid. pp. 33-34.

il en ressort des stratégies palliatives qui permettent aux populations de vivre aisément dans un environnement où la production en eau usée domestique est assez élevée, vue la forte croissance de la population remarquée dans cet arrondissement.

II. La stratégie d'assainissement des déchets liquides dans l'arrondissement de Yaoundé VI

Cette sous-section est structurée autour de deux points essentiels, à savoir : d'une part, la stratégie d'assainissement des déchets liquides dans les communes du Cameroun selon la recherche documentaire (a) et d'autre part, celle adoptée dans la commune de Yaoundé VI, selon l'enquête de terrain (b).

a-La stratégie d'assainissement des déchets liquides dans la commune de Yaoundé selon la recherche documentaire

D'après l'article 4 (2) du décret du 26 septembre 2012[16], *« les CTDs élaborent en liaison avec les services compétents de l'Etat, un plan communal ou intercommunal de gestion des déchets ménagers et assimilés, qui définit les opérations de tri, de pré-collecte, de collecte, de transport, de traitement, de valorisation et d'élimination finale »*. Cet article institue chaque commune dans l'exercice de ses fonctions, de disposer *d'un plan communal ou intercommunal de gestion des déchets ménagers et assimilés* élaboré par les CTDs et les administrations concernées par la problématique des déchets au Cameroun. De ce fait, il convient de préciser que la recherche documentaire, effectuée jusqu'ici sur la question, montre que la commune de Yaoundé VI ne dispose pas encore d'un tel document. Toutefois, à travers son *Plan Communal de Développement* actualisé, quelques aspects de la *stratégie de*

[16] Décret n°2012/2809/PM du 26 septembre 2012, *fixant les conditions de tri, de collecte, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination des déchets dans tout le territoire camerounais.*

gestion des déchets liquides au niveau local sont présentés ainsi qu'il suit :

- l'aménagement des *cours d'eaux, la gestion et le recyclage des déchets liquides;*
- l'aménagement des *fosses septiques par ménage,*
- la création des *centrales communales d'épuration des eaux usées ;*
- la formation des *ménages à la production et l'utilisation du gaz biologique ;*
- la promotion et installation des *Bio digesteurs dans les ménages ;*
- le déguerpissement des populations des *zones marécageuses non aménagés.*
- la création d'un environnement *social salubre, avec des infrastructures d'approvisionnement en eau ;*
- l'encadrement des populations sur les *techniques de potabilisation d'eau*[17].

b- La stratégie d'assainissement des déchets liquides dans la commune de Yaoundé selon l'enquête de terrain

Les 35 acteurs sociaux interrogés[18] ont signalé *neuf (09) stratégies communales de gestion participative des eaux usées et des mauvaises odeurs avec les ménages*, à Yaoundé VI, comme l'indique le tableau en annexe. La première interprétation dudit tableau permet de classer les neuf (09) principales stratégies

[17] *PCD arrondissement de Yaoundé VI,* 2022, p.145.

[18]Il s'agit dix acteurs institutionnels, trois acteurs de la société civile et 22 acteurs locaux. Pour ce qui est des acteurs institutionnels ils sont définis tels que : le 1er adjoint au Sous-Préfet, le Maire, le chef service d'hygiène de la mairie, la Directrice de l'urbanisme de la communauté urbaine, le chef service de l'eau et de l'assainissement, le Sous-Directeur de l'environnement et du développement durable, les délégués départementaux du Mfoundi (MINHDU, MINEE, MINEPDED et le chef de district de Biyem-Assi). Les acteurs de la société civile sont tels que le Directeur technique de ROCOBY G.I.E, un chauffeur/Vidangeur et le superviseur d'activités SECA-Yaoundé. Les acteurs locaux sont composés de cinq chef locaux, deux responsables des marchés et les autres usagers exerçant dans différents métiers.

relevées ci-dessus en *deux grands groupes de stratégies*, tels que représentés dans le tableau 3 ci-dessous.

(Tableau 1) : Principales stratégies communales de gestion participative des eaux usées et des mauvaises odeurs avec les ménages à Yaoundé VI

N°	Typologie	Stratégie communales (nombre de fois)	Nombre de fois	%
01	*Stratégies curatives*	Le financement dérisoire des initiatives communautaires (20)	25	83,33
		La gestion bricolée des eaux usées (02 fois)		
		La sécurisation des rigoles (01 fois)		
		L'enfouissement des eaux sales (01 fois)		
		La distribution du crésyl dans les ménages (01 fois)		
02	*Stratégies préventives*	Les causeries éducatives avec les ménages (02 fois)	05	16,66
		Le contrôle du curage des alentours de maisons (01 fois)		
		Le contrôle du curage des rigoles (01 fois)		
		Les inspections sanitaires des fosses septiques (01 fois)		
	Total général		**30**	**99,99**

Source : Enquête de terrain (juin-juillet 2025).

L'interprétation du tableau 3 ci-dessus montre que la commune de Yaoundé VI mobilise davantage *les stratégies curatives* pour la gestion participative des eaux usées et des mauvaises odeurs avec les ménages (citées 25 fois ; soit 83,33%…). C'est dans cet ordre d'idées que la présente

articulation est structurée ainsi qu'il suit : *les stratégies curatives* (i) et *préventives* (ii) de gestion participative des eaux usées et des mauvaises odeurs avec les ménages de l'arrondissement de Yaoundé VI.

c-Les stratégies curatives

Les principaux acteurs sociaux interviewés ont décelé cinq (05) actions curatives reparties ainsi qu'il suit : le financement dérisoire des initiatives communautaires ; la gestion bricolée des eaux usées ; la sécurisation des rigoles ; l'enfouissement des eaux sales ; la distribution du crésyl dans les ménages.

- **Le financement dérisoire des initiatives communautaires**

Pour la plupart des enquêtés, la mairie n'associe pas les ménages dans la gestion communale participative des eaux usées et des mauvaises odeurs. Suite à cette situation de puanteur dans laquelle certains ménages vivent au quotidien, les populations de l'arrondissement de Yaoundé VI prennent alors des initiatives elles-mêmes (citées 20 fois ; soit 66,66% de fréquence cumulée) pour pallier au problème, à travers les verbatims expressifs suivants[19]. *Le financement dérisoire des*

[19] « Elle ne nous associe pas » ; « ce sont les gens du quartier qui se sont eux-mêmes organisés pour construire le dos d'âne que vous voyez là pour que ces eaux-là n'abîment pas le goudron et partent directement dans les rigoles » ; « la commune ne nous associe pas » ; « les populations elles-mêmes se battent pour essayer de mettre un peu d'ordre dans le désordre » ; « moi je ne les ai pas encore vu travailler avec la population heinn » ; « A mon avis la commune n'a véritablement pas le temps, les populations se démerdent seules » ; « la mairie elle-même aussi ne fait pas un suivi par rapport à ça » ; « la commune pour ma part n'associe pas les ménages dans la gestion des eaux usées et des mauvaises odeurs » ; « si la mairie faisait son travail en collaborant avec les ménages, on ne vivrait pas autant ces écoulements » ; « depuis que je suis ici, je n'ai jamais vu la mairie » ; « Ils ne sont pas encore venus travailler avec nous » ; « moi je constate seulement qu'il y a des eaux qui passent toujours avec la saleté. Je ne vois pas quand est-ce que la mairie passe » ; « on gère nous-même ces eaux» ; « on se débrouille nous-même ici au quartier et parfois on lance souvent une quête pour recruter quelques jeunes afin qu'ils nous prêtent mains fortes lorsque nous sommes débordés » ; « ça fait 12 ans que je suis là et je n'ai jamais reçu les services de la mairie pour une telle initiative surtout sur les eaux usées » ; « depuis que je suis ici, jamais je n'ai vu la mairie venir nous aider avec

initiatives communautaires renvoie ici à une modeste collecte des fonds auprès des membres d'une communauté, en vue de répondre aux besoins et aux défis spécifiques liés à la gestion des eaux usées domestiques. C'est dans cet optique que l'enquêté DL28[20] relève que « *à mon avis, la commune n'a pas véritablement de temps. Les populations se démerdent seules, compte tenu du fait qu'elles sont dans une puanteur qui ne dit pas son nom, ce qui fait qu'elles sont obligées de prendre les initiatives pour résoudre à leur niveau ce problème-là* »[21]. Etant donné que la plupart des activités humaines, qui utilisent de l'eau produisent des eaux usées[22], l'enquêté DL 28 explique que les ménages elles-mêmes s'occupent de l'évacuation des eaux usées, sans l'appui du service d'hygiène de la commune de Yaoundé VI. Ces ménages se débrouillent à travers un élan de solidarité, qui nécessite la collecte de quelques fonds pour s'en débarrasser eux-mêmes. Pour lui, *le service d'hygiène* de la commune de Yaoundé VI ne dispose pas de temps pour travailler en collaboration avec les ménages dans la gestion rationnelle de ces eaux souillées. Face à ce discours, dont la tonalité porte un accent péjoratif [23] à l'endroit du service d'hygiène de la commune de Yaoundé VI, il convient de relever que ce rejet du tort face à la situation montre que les communautés sont moins informées. Car, les dispositions étatiques prises dans l'article 43 (1) de la loi du 05 août 1996, stipulent : « *toute personne qui produit ou détient des déchets, doit en assurer elle-même l'élimination ou le recyclage, ou les faire éliminer ou recycler auprès des installations agréées par*

cette affaire-là » ; « nous nous débrouillons pour gérer nous-mêmes. On nous demande de payer les engins pour curer même les rivières et quand le maire vient voir, il fait, il donne même 100milles comme si c'était un geste de solidarité. Parfois nous on cotise 4 millions et parce qu'il a donné 200milles, il devient grand, il porte les bottes, il porte les photographes pour faire des photos ».

[20] L'enquêté DL 28 est comptable et gestionnaire des projets, résidant au camp SIC Mendong.

[2121] Entretien du 08 juillet 2025.

[22] Stefan UHLENBROOK et Richard CONNOR, « Les eaux usées : une source inexploitée », Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, 2017, p 1.

[23] « *Les populations se démerdent elles-mêmes […] ce qui fait qu'elles sont obligées de prendre les initiatives pour résoudre à leur niveau ce problème-là* »,

l'administration chargée de l'environnement »[24]. Cet article prescrit aux personnes physiques et morales, productrices des déchets liquides (eaux usées domestiques par exemple) de veiller à ce que leur élimination soit faite de façon rationnelle et adéquate

Dans leurs initiatives, les populations mobilisent des fonds pour mieux gérer leurs déchets liquides, comme l'indique l'enquêté DL34[25] « *on nous demande de payer les engins pour curer même les rivières et quand le maire vient voir, il fait, il donne même 100 mille, comme si c'était un geste de solidarité. Parfois, nous on cotise 4 millions et parce qu'il a donné 200 mille, il devient grand, il porte les bottes, il porte les photographes pour faire des photos* ». Pour cet enquêté, la collecte des fonds faite dans ce quartier pour le curage des voies d'écoulement d'eau (rivières, rigoles, caniveaux pour ne citer que ces exemples-là) se transforme, la plupart du temps, à une opération de récupération de l'élite municipale (le Maire), qui dans le but de gagner la confiance et de justifier son cahier de charge auprès de ses électeurs, ainsi que des autorités hautement placées, mobilise souvent des médias pour couvrir l'évènement mis sur pieds par les membres de cette communauté, qui participe en grande majorité au projet. Ainsi, avec le dysfonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs censés gérer ces eaux usées, les populations estiment qu'elles sont négligées par la Commune, comme l'indique l'enquêté DL22[26] « *si la mairie faisait son travail en collaborant avec les ménages, on ne vivrait pas autant ces écoulements* »[27]. Le discours de cet enquêté montre que les ménages sont convaincus que la collaboration entre les ménages et les services d'hygiène de la mairie reste le seul moyen par lequel une gestion rationnelle des eaux usées et des mauvaises odeurs est possible dans cette localité.

[24]Loi n°96/12 du 05 août 1996 *portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement.*
[25] DL34 est le chef de bloc n°2 du quartier Biyem-Assi, au lieu-dit Biyem-Assi Lac.
[26] DL22 est une commerciale de profession, résidant à Biyem-Assi au lieu-dit « Rue des cocotiers ».
[27] Entretien du 08 juillet 2025.

- **La gestion bricolée des eaux usées domestiques**

Citée deux fois par les acteurs interrogés (soit 06,66% de fréquence cumulée) à partir des verbatims explicites suivants[28], *la gestion bricolée des eaux usées* domestiques renvoie ici à une pratique informelle et anarchique de la gestion des eaux utilisées provenant des ménages. L'enquêté DL30[29] affirme, à cet effet : « *la Mairie a coupé la route ici en décembre pendant trois semaines pour faire les déviations de ces eaux pour que ça n'entre plus dans les maisons, mais à mon sens c'est du travail bâclé* ». D'après cet acteur, les travaux effectués par la commune de Yaoundé VI, en matière de gestion des eaux usées, sont du style archaïque. Car, pour résoudre le problème de ces écoulements, qui s'acheminaient jusqu'aux habitats, le *service d'urbanisme* de ladite commune a créé une forme canalisation au milieu de ces routes secondaires, afin de permettre aux eaux qui résurgent des regards d'égouts placés sur la chaussée, de se diriger directement dans les rigoles publiques et non plus dans les maisons. Cette situation reste problématique, dans la mesure où le problème est partiellement résolu. D'où l'enquêté DL30 parle « *du travail bâclé* ». Car, les eaux usées continuent de remonter en surface, ceci à la vue de tous, en dégageant des odeurs nauséabondes dangereuses pour la santé des populations qui vivent aux alentours.

- **La sécurisation des rigoles**

Cette stratégie a été identifiée une fois par un acteur social interrogé (soit 03,66%), par le biais du verbatim, ci-après : « *exiger aux ménages la pose des grilles qui empêchent que l'eau usée*

[28] « La Mairie a coupé la route ici en décembre pendant trois semaines pour faire les déviations de ces eaux usées pour que ça n'entre plus dans les maisons » ; « on voyait quand même que la Commune allait irriguer ça pour que ça ne sorte plus de la surface de la terre ».
[29] DL30 est une entrepreneure résidant derrière le marché acacia.

saturée d'immondices traverse ». *La sécurisation des rigoles* renvoie à une action immédiate qui empêche les écoulements anormaux et anarchiques des eaux usées domestiques ainsi que les eaux pluviales. Celle-ci s'explique par les propos de l'enquêté DL05[30] : « *on a commencé en dehors des sensibilisations, à exiger aux ménages la pose des grilles, que si l'eau usée est saturée d'immondice, ça empêche que ça traverse* »[31]. Selon cet auteur, la stratégie préventive mise sur pieds pour la gestion de l'eau sale est la pose des grilles dans les rigoles. *La grille* renvoie ici à un assemblage à claire-voie de barreaux de fer (ou de bois) servant à fermer l'entrée d'un égout ou d'une rigole[32]. Dans la commune de Yaoundé VI, cet outil permet de retenir les débris et les déchets solides, souvent facteurs d'obstructions au système d'évacuation des eaux dans cette localité.

- **L'enfouissement anarchique des eaux usées domestiques**

L'enfouissement anarchique des eaux usées consiste à infiltrer des eaux utilisées dans le sol directement après utilisation. En d'autres termes, il s'agit d'une forme de rejet non contrôlé d'eaux usées domestiques dans l'environnement. Cette stratégie identifiée une fois (01) par un interviewé (soit 03, 33% de fréquence cumulée) comme le relève le verbatim suivant : « o*n exige aux ménages d'enterrer ces ordures* ». Le service d'hygiène, lors des descentes sur le terrain recommande aux populations d'infiltrer ces eaux dans la terre. C'est dans cette logique que l'enquêté DL05 relève que « *on exige aux ménages d'enterrer ces ordures* »[33]. Enterrer ces ordures, selon lui, désigne un moyen par lequel les populations doivent procéder pour se débarrasser de leurs eaux souillées. Cette pratique vise *à priori*,

[30] DL05 est le chef service d'hygiène de la Commune de Yaoundé VI.
[31] Entretien du 29 juin 2025.
[32] www.cnrtl.fr définition de grille (consulté le 12 août 2025).
[33] Entretien du 29 juin 2025.

à faire pénétrer l'eau dans le sol, afin d'alimenter la nappe phréatique. Mais, n'ayant subi aucun traitement au préalable, ces eaux directement infiltrées peuvent polluer les eaux de surface et les nappes phréatiques, entrainant de graves risques sanitaires pour les populations, comme pour les animaux. Elles peuvent également détruire les écosystèmes, car les polluants contenus dans les eaux usées peuvent perturber les processus naturels tels que le cycle des nutriments et le flux d'énergie[34].

- **La distribution du crésyl dans les ménages**

Cette stratégie a été signalée une fois (01) par un acteur social interrogé (soit 03,66%) comme l'indique le verbatim significatif ci-après : « *parfois, nous apportons nous-même du crésyl pour diminuer ces odeurs* ». *Le crésyl* est le mélange de crésols, d'huiles lourdes et d'un savon émulsionnant, employé en émulsion aqueuse pour la désinfection[35]. En d'autres termes, c'est un désodorisant qui permet d'éliminer les mauvaises odeurs et de désinfecter les espaces pollués. L'enquêté DL05 affirme : « *pour les mauvaises odeurs, parfois nous apportons nous-même du crésyl pour éliminer ces odeurs* » [36]. Pour aider les populations à gérer les problèmes d'odeurs dus à la stagnation de eaux souillées, le service d'hygiène de la commune de Yaoundé VI prête souvent main forte aux ménages en leur distribuant du crésyl, qui contribue à retrouver un air moins pollué. Bien que ce produit chimique soit un avantage dans l'élimination des mauvaises odeurs, il n'en demeure pas moins que son utilisation peut provoquer des allergies et des irritations cutanées. Il est également toxique pour les

[34] www.le-petit-vidangeur.fr (consulté le 12 août 2025).
[35] www.larousse.fr (consulté le 12 aout 2025).
[36] Entretien du 29 juin 2025.

organismes aquatiques et entraine des effets néfastes à long terme[37].

d- Les Stratégies préventives

Elles tournent autour des causeries éducatives avec les ménages ; du contrôle du curage des alentours des maisons ; du contrôle du curage des rigoles et des inspections sanitaires des fosses septiques.

- **Les causeries éducatives avec les ménages**

Les acteurs sociaux ont identifié deux (02) fois cette stratégie préventive (soit, 06,66% de fréquence répétée), comme l'indiquent les verbatims expressifs suivants[38]. *Les causeries éducatives avec les ménages* sur les questions d'assainissement liquides consistent à éduquer la population, à les informer et parfois à les former aux différentes *méthodes de gestion efficaces des eaux usées domestiques et des mauvaises odeurs* ainsi qu'aux *méfaits* qu'elles engendrent, une fois qu'elles sont mal orientées. C'est dans cette lancée que l'enquêté DL05 relève qu'« *on a commencé en dehors des sensibilisations, à exiger aux ménages la pose des grilles* »[39]. L'énoncé de cet acteur laisse entrevoir qu'en terme de stratégie communale préventive de la gestion participative des eaux usées et des mauvaises odeurs avec les ménages, les causeries éducatives occupent une place primordiale dans les différentes méthodes de travail mises sur pieds pour accompagner les populations dans ce processus.

En matière de gestion des eaux usées domestiques, les causeries éducatives prennent en compte le quatrième principe

[37] www.amazone.fr (consulté le 12 août 2025).
[38]« On a commencé en dehors des sensibilisations » ; « pour les mauvaises odeurs, on recommande aux ménages d'acheter le crésyl ».
[39] Entretien du 29 juin 2025.

de SAINECO[40] développé par Joseph ORSZAGH. Selon ce principe, l'auteur précise qu'« *on organise la valorisation des eaux grises ; car, il n'est plus inutile de rappeler que ces eaux ne constituent une nuisance qu'en les mélangeant avec les eaux vannes et en les épurant* »[41]. *La sensibilisation* ici vise à expliquer aux populations les bienfaits d'une bonne gestion des eaux, c'est dans ce sens que l'auteur met également un accent sur la collecte rationnelle de ces eaux. Pour lui, dès le moment où on les collecte d'une manière sélective, on découvre qu'elles constituent une richesse exploitable pour des besoins d'agriculture, à travers l'irrigation pour ne citer que cet exemple-là. D'autre part, cette *sensibilisation* auprès des ménages, met également en lumière les retombées négatives de la mauvaise gestion d'eau, que ça soit sur l'environnement avec la contamination des sols, ou sur la santé de l'individu, à travers de nombreuses maladies qu'elles peuvent provoquer, comme le choléra.

- **Le contrôle du curage des alentours de maisons**

Cette stratégie préventive identifiée une (01) fois par un enquêté (soit 03,33%) se matérialise par le verbatim littéral suivant : « *nous contrôlons aussi si les alentours des maisons sont curés* ». Cet aspect est l'une des stratégies efficaces dans la gestion participative des eaux usées et des mauvaises odeurs dans les ménages. Car, en assainissement, le *nettoyage des alentours des habitats* vise à assurer le bon fonctionnement des systèmes d'évacuation d'eau, à travers le nettoyage des regards d'égouts, des fosses septiques, des canalisations d'eaux usées domestiques et le désherbage.

- *le nettoyage des regards d'égouts* permet de réduire

[40] *SAINECO* signifie Saine écologie.
[41] Joseph ORSZAGH, « La gestion durable de l'eau dans le monde », in *EAUTARCIE* (consulté [en ligne] le 12 août 2025).

- l'accumulation des détritus (couches de bébé, lingettes, protections hygiéniques, cotons-tiges, pour ne citer que ces exemples-là), qui ne devraient pas être rejetés dans WC et qui forment des engorgements dans les canalisations[42] ;
- *le nettoyage des fosses septiques* consiste à vidanger régulièrement la cuve pour éliminer les matières solides accumulées en fond de fosse, dans le lit de boues et en surface dans le chapeau[43] ;
- *le nettoyage des canalisations d'eau usée domestique* permet de curer les tuyaux de canalisation de toute forme d'obstruction, qui empêche la bonne circulation des eaux sales. Cet engorgement peut être causé par les débris de tout genre, comme les cheveux, les graisses et bien d'autres.
- *le désherbage,* à travers un ensemble de pratiques, limite les pollutions diffuses par ruissellement et drainage (technique qui sert à évacuer rapidement l'excès d'eau d'un horizon imperméable situé en profondeur)[44].

Le contrôle du nettoyage des alentours des maisons en matière d'assainissement au Cameroun s'adosse sur à l'article 157 de la loi du 19 décembre 2019[45] qui stipule les compétences transférées aux communes en matière d'assainissement ainsi qu'il suit : *« le nettoiement des rues, chemins et espaces publics communaux ; la lutte contre la salubrité, les pollutions et les nuisances »*. En d'autres termes, le maire organise des descentes de contrôle sur le terrain, afin de vérifier l'application des règles d'hygiène dans sa circonscription de compétence en général et autour des bâtiments classés comme les immeubles des camps

[42] www.compagnie-déboucheurs.com (consulté le 13 août 2025).
[43] levrad-assainissement.fr (consulté le 13 août 2025).
[44] Bayer-agri.fr (consulté le 13 août 2025).
[45] Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 *portant code général des collectivités territoriales décentralisées.*

SIC et des habitats indépendants en particulier. Dans la commune de Yaoundé VI ces descentes s'effectuent à travers *le service d'hygiène*, à qui revient cette responsabilité.

- **Le contrôle du curage des rigoles**

Signalée une (01) fois par un interviewé (soit 0,3,33% de pourcentage cumulé), à travers le verbatim suivant : « *nous contrôlons aussi, si les rigoles sont bien curées* », *Le curage des rigoles*[46] est donc une opération consistant à extraire et exporter les sédiments qui sont accumulés par décantation sous l'eau[47]. En d'autres termes, *curer les rigoles* implique le nettoyage des petits canaux très peu profonds, afin d'éliminer toute obstruction[48] à la bonne circulation des eaux. C'est dans ce sens que l'enquêté DL05 affirme : « *en dehors de sensibilisations, nous contrôlons aussi si les rigoles sont bien curées* »[49]. L'énoncé de cet acteur institutionnel met en relief le travail d'inspection effectué par *le service d'hygiène* de la Commune de Yaoundé VI pour le nettoyage et débouchage effectif des rigoles dans les ménages de cette localité. Cette opération s'adosse sur les dispositions règlementaires prises dans l'article 14 (3) du décret du 23 avril 2008 [50] ainsi qu'il suit : « *toute construction comportant des logements distincts doit disposer d'un poste de lavage et un système d'évacuation d'eau qui doivent être établis pour l'entretien* ». Selon cet article, il est instruit à toute personne désirant construire ou ayant déjà mis sur pieds un bâtiment, d'aménager des espaces de lavage et d'un système de drainage qui permettrait un bon

[46] *Une rigole* est un moyen économique et parfois esthétique de guider l'eau vers un espace de rétention, cpie-pays-de-bourgogne.com (consulté le 20 août 2025).
[47] AREMIP, « Gestion en zones humides : entretien de rigoles », in *Midi-Pyrénées* (consulté le 20 août 2025).
[48] *Les matières qui peuvent faire obstruction à la bonne circulation des eaux dans une rigole* sont entre autres : les débris végétaux comme les feuilles mortes, les herbes coupées ; les déchets solides comme du papier, des plastiques, des ordures ménagères de tout ordre.
[49] Entretien du 29 juin 2025.
[50] Décret n°2008-0737-PM du 23 avril 2008 *fixant les règles d'hygiène et d'assainissement en matière de construction.*

écoulement des eaux utilisées et d'un entretien permanant sans nuire à autrui.

- **L'inspection sanitaire des fosses septiques**

Cette action préventive a été signalée une fois (01) par l'une des personnes interrogées dans la Commune de Yaoundé VI (soit un pourcentage de 03,33%), selon le verbatim distinct suivant : « *Nous faisons des inspections sanitaires pour voir si les fosses septiques sont bien entretenues* ». Celle-ci représente le moyen par lequel le service d'hygiène de la commune opère des descentes au sein des ménages, afin de procéder à l'examen de l'état des fosses septiques dans les habitats raccordés au système d'assainissement autonome. *L'inspection sanitaire des fosses septiques* représente, à cet effet, un élément crucial qui consiste à assurer leur bon fonctionnement et leur concordance aux normes en vigueur, telles qu'indiquées dans l'article 35 du décret du 23 avril 2008[51] : « *la construction des fosses septiques et de puits perdus dans les unités d'habitation doit respecter la règlementation en vigueur* ».

L'enquêté DL04[52] affirme, de ce fait, que « *nous faisons des inspections sanitaires pour voir si les fosses septiques sont bien entretenues bien que difficiles* » [53] . Pour cet informateur, les opérations de contrôle sanitaires des fosses septiques sont effectivement réalisées au sein des manages pour vérifier la conformité des dispositions étatiques prises dans l'article 26 (1) du décret évoqué ci-dessus, ainsi qu'il suit : « *les sanitaires reliés à une fosse septique doivent comporter un dispositif combinant la chasse polluée avec le lavage de la cuvette* ». Selon cet article, *une fosse septique* ne doit être construite de manière à limiter la

[51] Idem.
[52] DL04 est le 1er adjoint au maire dans la commune de Yaoundé VI.
[53] Entretien du 29 juin 2025.

propagation des bactéries facteurs des infections. Mais il est important de relever l'aspect « difficile » énoncé par l'enquêté DL04 qui laisse entrevoir l'inconformité de ces systèmes d'assainissement autonome, qui engendre la réticence des populations qui font généralement obstruction au service d'hygiène de la commune de Yaoundé VI dans cette tache-là.

Au terme de cet chapitre, dont l'objectif était d'analyser la stratégie de gestion des déchets liquides au Cameroun en général et dans l'arrondissement de Yaoundé VI en particulier. De ce travail, deux résultats reflétant la conception et la concrétise de la gestion des déchets liquides sont retenus. Principalement, la question des boues liquides est une problématique nationale adossée sur la promotion des villes durables. Il s'agit d'accréditer et de légitimer l'urbanisation maîtrisée et les villes sécurisées au Cameroun. La stratégie nationale d'assainissement des déchets liquides repose sur la promotion de l'hygiène et de l'assainissement ainsi que de l'augmentation de l'accès aux installations améliorées, la collecte et le traitement des boues et des effluents, et la viabilité ainsi que l'efficacité du service dans un cadre décentralisé. Impliquant le gouvernement, il s'agit des politiques parfois opérationnelles qui structurent et pérennisent l'idée d'une ville durable. Secondairement, ces textes nationaux inspirent la stratégie d'assainissement des déchets liquides dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé VI. A partir de l'exploitation documentaire, il a été relevé que la gestion des déchets ménagers, les opérations tri, la pré-collecte, de collecte et entre autres le transport. De même, la Mairie met en œuvre une double stratégie. La première est préventive et repose sur le curage des rigoles et l'inspection sanitaire. La seconde est curative. Elle s'implémente à partir des causeries éducatives avec les ménages ou la distribution du crésyl. Il convient de relever que la stratégie de gestion des déchets liquides est aussi

définie sur deux plans, à savoir : au plan national, via la promotion de l'hygiène, de l'assainissement et de l'augmentation de l'accès aux installations améliorées entre autres, et au plan local , à travers l'aménagement des fosses septiques, la création des centrales communales d'épuration des eaux usées, pour ne citer que ces exemples-là, en l'absence du Plan communal ou intercommunal de gestion des déchets comme le recommande la réglementation du Cameroun. Au plan local, les enquêtés ont davantage cité les stratégies curatives (citées 25 fois ; soit 83,33% de fréquence d'apparition).

Bibliographie indicative

AREMIP, (consulté le 20 août 2025). « Gestion en zones humides : entretien de rigoles », *in Midi-Pyrénées*.

aveclethiopie.org toilettes écologiques – Avec l'Ethiopie, consulté le 09 mai 2025.

BARDIN Laurence, 1977. *L'analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 39.

Bayer-agri.fr (consulté le 13 août 2025).

BOURRIER Regis, SATIN Marc, SELMI Béchir, 2010. *Guide technique de l'assainissement. Collecte-Épuration-Conception-Exploitation*, Le Moniteur.

DÉCRET n°2008-0737-PM du 23 avril 2008 *fixant les règles d'hygiène et d'assainissement en matière de construction.*

DECRET n°2012/2809/PM du 26 septembre 2012, *fixant les conditions de tri, de collecte, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination des déchets dans tout le territoire camerounais.*

fr.scribd.com GUI1 le système d'assainissement condominial consulté le 09 mai 2025.

levrad-assainissement.fr (consulté le 13 août 2025).

LOI n° 2019/024 du 24 décembre 2019 *portant code général des collectivités territoriales décentralisées.*

LOI n°96/12 du 05 août 1996 *portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement.*

MAMPUYA KINDA Fidèle, 2020. « Conception d'une station expérimentale de traitement des eaux usées par filtre plantés des macrophytes : cas de l'université de Kimpa Vita d'Uige, Angla », Université côte d'Azur.

MINEE, *Stratégie nationale d'assainissement liquide*, 2011.

ORSZAGH Joseph, (consulté le 12 aout 2025). « La gestion durable de l'eau dans le monde », in *EAUTARCIE*.

PCD, 2022. *Arrondissement de Yaoundé VI.*

UHLENBROOK Stefan et CONNOR Richard, « Les eaux usées : une source inexploitée », rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, 2017, p 1.

WÉTHÉ Joseph, RADOUX Michel et TANAWA Emile, « Assainissement des eaux usées et risques socio- sanitaires et environnementaux en zones d'habitat planifié de Yaoundé (Cameroun) », Vertigo- la revue électronique en science de l'environnement, Volume 4, numéro 1/ mai 2003, consulté le 11 octobre 2022 URL.
http ://journals.openedition.org/vertigo/4741, DOI : https://doi.org/10.4000/vertigo.4741.

www.amazone.fr (consulté le 12 août 2025).

Wilfried TONGA POUGOUE, 2019 « Etude du réseau d'assainissement d'eaux usées de Yaoundé 6 : cas de Biyem-Assi », mémoire de recherche, Ecole Nationale des Travaux Publics.

www.compagnie-déboucheurs.com (consulté le 13 août 2025).

www.graie.org guide de la réception et de la valorisation des sous-produits de l'assainissement, consulté le 09 mai 2025.

www.larousse.fr (consulté le 12 aout 2025).